

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. BRUNO BERGERON, président
 Mme NICOLE BRODEUR, commissaire
 M. JEAN CAOUILLE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE
À L'ÎLE-DES-SOEURS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 16 juillet 2013, 19 h
Centre Elgar
260, rue Elgar
Îles-des-Sœurs

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JUILLET 2013.....	1
MOT DU LE PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mme DANIELA VILLATORA.....	1
M. MARIO LANGLOIS	11
M. CLAUDE BEAULAC	34
Mme VÉRONIQUE TREMBLAY	38

MOT DU PRÉSIDENT.....	50
-----------------------	----

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

Mme DORA DOUIK	52
----------------------	----

RECTIFICATION :

M. MARC TOUCHETTE

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.....	56
---	----

MOT DU PRÉSIDENT.....	58
-----------------------	----

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. BRUNO BERGERON, président :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il me fait plaisir de vous accueillir à cette sixième et dernière séance d'audition des mémoires du Projet d'installation d'une école primaire dans le triangle ici à L'Île-des-Soeurs. Donc, on reprend immédiatement les auditions; donc, j'appellerais Madame Daniela Villatora s'il vous plaît.

10 Bonsoir Madame Villatora.

Mme DANIELA VILLATORA :

15 Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

 On vous a mis plus près ce soir. À chaque séance, vous êtes de plus en plus près.

20 **Mme DANIELA VILLATORA :**

 Attention!

LE PRÉSIDENT :

25 C'est la dernière soirée d'audition.

30

Mme DANIELA VILLATORA :

35 Alors, bonsoir! Je me présente, je suis Daniela Villatora. Je suis avocate. J'ai 29 ans d'expérience en droit des affaires. Je suis présidente de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Soeurs. Je suis également membre du comité exécutif du CDDIDS.

40 Alors, personne ne veut vous fournir un avis juridique que vous demandez. Ce soir, je vais essayer de vous en donner un tout petit aperçu. Avant de procéder, je veux vous parler brièvement de la campagne de financement que le CDDIDS a tenue à l'automne 2012. On a recueilli plus de 37 000 \$ et s'il faut faire un autre tour de table, on le fera.

45 On a eu 500 donateurs provenant de L'Île-des-Sœurs, bien sûr, mais aussi Verdun, terre ferme, Ahuntsic, arrondissement Saint-Laurent, Westmount, Ville Mont-Royal, Saint-Sauveur, Piedmont, Buckingham, Gatineau, Les Issambres, Côte d'Azur, et ZhuZhu, Chine. Il faut dire que les « pas dans ma cour », ont une cour arrière très vaste.

50 Blague à part, ces gens ont tous généreusement donné parce qu'ils croient à la protection des parcs et des espaces verts, mais aussi parce qu'ils croient au respect des lois et des règles de jeu dans une société démocratique. Quelles sont ces règles de jeu? La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit un processus complexe lorsque certaines modifications au règlement de zonage sont contestées par les résidents des zones contiguës.

55 Dans le cas du projet initial de construction de l'école dans le parc de la Fontaine, soit dans la zone P-0321, ce processus a été suivi jusqu'à la signature du registre par 747 résidents des huit zones contiguës donnant ainsi le droit à l'ensemble des personnes habilitées à voter et domiciliées dans ces zones à un référendum.

60 Sachant qu'il allait perdre, Verdun choisit de retirer le Projet de règlement de modification de zonage. Le maire préfère plutôt de demander au gouvernement provincial un amendement à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal. Le législateur est souverain; il peut modifier l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, même sans débat

65 parlementaire. Dans le cas en l'espèce, ça s'est fait à la toute dernière minute avec seulement 20 minutes de débat, alors que le Projet de loi a passé plusieurs journées en commission parlementaire.

65 On n'a donc pas permis à tous les élus de se familiariser avec le dossier dans le but de voter en toute connaissance de cause, mais le législateur est souverain. Toutefois, l'utilisation par la Ville de Montréal du processus prévu à l'article 89.1 de sa Charte pour viser le triangle ou toute autre partie de la zone administrative P-0321 est illégitime et les tribunaux
70 vont sanctionner cette illégitimité.

75 Sans entrer dans le détail du débat qui est complexe, il est nuancé quant à savoir si on fait face à des principes d'équité procédurale, d'estoppel ou d'attente légitime et si le non-respect de ces principes est attributif uniquement d'un droit procédural ou plutôt d'un droit substantif, question dont seul un tribunal pourra répondre. Il est important ici de souligner quelques principes de droit énoncés par la jurisprudence et la doctrine afin de vous sensibiliser au fait que nous avons un argument sérieux et plus qu'un, mais on va parler
80 seulement de quelques-uns d'entre eux.

80 Avant de ce faire, rappelons-nous des propos tenus par l'ancien maire Trudel le 5 juillet 2011 en réaction à la pétition du CDDIDS du 21 juin 2011, qui a été signée par 1 570 résidents des zones contiguës. Je le cite :

85 « Si nous prenons acte de la pétition des résidents du quartier de L'Île-des-Soeurs concernant le projet de la future école dans un petite portion du parc de la Fontaine, je rappelle que la loi prévoit un processus hautement plus rigoureux et plus démocratique dans la consultation des citoyens directement concernés par une modification au règlement de zonage. C'est ce processus et nul autre qu'élus et dirigeants de l'arrondissement entendent poursuivre résolument et sans se laisser distraire. »

90 Le 13 octobre 2011, le maire Claude Trudel, lors d'une allocution devant la Chambre de Commerce du Sud-Ouest, réaffirme qu'il respectera la décision des résidents. Certains

95 principes juridiques dans un article publié le 9 juin 2011 sur le blogue juridique d'Edilex intitulé : *L'effet boomerang*, M^e Simon Ruel, qui est un expert en droit public et administratif, si vous vous référez c'est dans le mémoire du CDDIDS pages 99 et suivantes.

LE PRÉSIDENT :

100 Mme Villatora, si vous le permettez, c'est sûr que disons que les propos que vous tenez à la commission sont intéressants pour une certaine partie de la population, mais pour nous, ce soir, on est là pour entendre disons vos préoccupations par rapport à l'implantation de cette école. Vous êtes favorables de certains aspects, défavorables de certains autres; nous, c'est ce qu'on veut entendre; c'est-à-dire que l'historique de votre contestation, ça peut être intéressant, mais pour la commission, ce n'est pas dans notre mandat.

105 Donc, nous, ce qu'on souhaiterait c'est que vous vous concentriez, disons, sur le projet qui est là, vous nous donnez comme quoi vous êtes défavorable et on veut savoir pourquoi. La commission a pris connaissance de votre mémoire, on a des questions à vous poser, mais disons d'avoir la préparation des procédures peut-être judiciaires que vous allez prendre, que nous on reçoive ça, c'est moins avvenu.

Mme DANIELA VILLATORA :

115 Monsieur Bergeron, je ne peux pas croire que la commission ne se préoccupe pas de la légalité du projet.

LE PRÉSIDENT :

120 Oui, mais on peut s'intéresser à ça, mais vous n'êtes pas devant un tribunal ici, Madame.

Mme DANIELA VILLATORA :

Non, mais je veux vous sensibiliser.

LE PRÉSIDENT :

125

Bien, prenez le temps qu'il faut.

Mme DANIELA VILLATORA :

130

Merci.

LE PRÉSIDENT :

135

Alors, on va vous entendre, mais ce n'est pas le propos. La commission n'est pas ici pour entendre cela, je vous le répète.

Mme DANIELA VILLATORA :

140

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

145

Alors, si vous décidez de le faire, c'est votre libre choix, mais je vais vous dire honnêtement, on perd l'occasion d'avoir un échange avec vous qui pourrait peut-être être utile à nous tous.

Mme DANIELA VILLATORA :

150

Parfait, on va le perdre. Alors, M^e Ruel dit :

En effet, conformément à la doctrine des attentes légitimes qui s'inscrit dans le cadre des obligations d'équité procédurale des décideurs publics, il est considéré injuste d'agir à l'égard d'une personne en contravention d'assurances données en matière de procédure, ou de revenir

155 *sur des promesses, sans accorder des droits procéduraux importants, ce qui peut comprendre la*
possibilité d'être consulté préalablement à la prise d'une décision. La Cour suprême a étendu
l'application d'obligations d'équité procédurale à des processus à caractère législatif, en
particulier la modification d'un règlement de zonage – c'est la Cour suprême – (Congrégation des
témoins de Jéhovah de St-Jérôme-Lafontaine c. Lafontaine (Village)). La violation d'une
160 *obligation d'équité procédurale par une autorité publique peut ultimement conduire à l'annulation*
par un tribunal d'une décision prise par elle.

165 M^e Marc-André Lechasseur, également expert en droit municipal et public, écrit lui aussi
un article intéressant portant sur le changement de zonage. Les passages ci-après sont très
révélateurs de l'état du droit en matière d'équité procédurale appliqué dans le domaine
municipal.

170 *Si le Conseil municipal conserve une discrétion dans la précision des attentes du*
demandeur de la modification de même que dans celle de la population et qu'il peut, en tout état
de cause, exercer cette discrétion pratiquement jusqu'au terme de la participation populaire, il
n'en demeure pas moins qu'il sera tenu, ce faisant, de respecter l'équité procédurale en agissant
conformément aux préceptes qui se dégagent des récentes décisions jurisprudentielles.

175 *Il va sans dire que le retrait de tout projet de règlement à un stade avancé – c'est notre*
cas – de la procédure impliquera une analyse plus en profondeur des composantes de la
décision municipale face aux attentes légitimes qui ont pu être conçues à cette date, car s'il faut
appliquer l'équité procédurale à la prise de décision au stade de la présentation de la demande
de modification réglementaire, force est de croire qu'il en serait de même et avec une vigilance
accrue lorsqu'un projet de règlement est retiré en cours d'adoption.

180 C'est notre cas. Il continue :

À notre avis, sans pousser l'analyse judiciaire jusqu'à juger de l'opportunité de la décision
de la municipalité, il nous semble opportun que les tribunaux se montrent plus attentifs aux
atteintes à l'équité dans le contexte où la décision municipale de retirer ou non un projet de

185 *règlement survient tard dans le processus. Un tel processus existe essentiellement pour
répondre aux exigences nécessaires de l'équité procédurale. Et celle-ci ne va certes pas en
diminuant au fur et à mesure que ledit processus progresse.*

Parlons maintenant de la servitude et de la clause pénale :

190 *Une servitude est une charge imposée sur un lot, qui s'appelle le fonds servant, en
faveur d'un autre lot, qui s'appelle le fonds dominant. Cette charge oblige le propriétaire du fonds
servant à supporter de la part du propriétaire du fonds dominant certains actes d'usage ou –
comme dans notre cas – à s'abstenir lui-même d'exercer certains droits inhérents à la propriété.*

195 Dans le cas d'une école dans le triangle, la servitude s'établirait par contrat entre la Ville
de Montréal, l'arrondissement de Verdun et quelques propriétaires de domiciles avoisinant le
parc qui sont en faveur de sa sauvegarde.

200 La commission scolaire, pour sa part, interviendrait au contrat, pas pour donner une
servitude, elle n'est pas propriétaire de lot, mais pour souscrire à toute une liste d'obligations
contractuelles de ne pas faire.

205 Il est important de noter que des mutations de propriété du fonds servant ou du fonds
dominant ne portent pas atteinte à la servitude; celle-ci suit les immeubles en quelque main
qu'elle passe. La servitude assure ainsi la pérennité de la garantie de non-agrandissement et de
non-empiètement au bénéfice de toutes les générations futures, sans possibilité d'y contrevenir
par l'adoption unilatérale, par Verdun ou par la Ville de Montréal, d'un nouveau règlement visant
à agrandir l'école.

210 C'est beau d'avoir un droit, encore faut-il avoir de l'argent pour le faire valoir; et ça, c'est
la beauté de la clause pénale. Elle garantit que les bénéficiaires de la servitude auront les fonds
nécessaires pour faire valoir leur droit en cour advenant le non-respect de la servitude. Les
37 000 \$ qu'on a recueillis, ils vont être dépensés ou ils vont être remboursés, mais ils ne seront
215 plus là.

Les promesses de la mairesse quant à la servitude et leur implication légale. Cette servitude, madame la mairesse, nous l'a promise en long et en large, en privé, devant témoin, en public lors de séances de Conseil d'arrondissement qui, grâce à Dieu, sont filmées maintenant. Article 1396 du Code civil du Québec :

220

L'offre de contracter faite à une personne déterminée – dans ce cas, Mario Langlois – constitue une promesse de conclure un contrat envisagé, dès lors que le destinataire manifeste clairement à l'offrant son intention de prendre l'offre en considération et d'y répondre dans un délai raisonnable ou dans celui dont elle est assortie.

225

Mario a clairement manifesté cette intention.

La promesse, à elle seule, n'équivaut pas au contrat envisagé; cependant, lorsque le bénéficiaire de la promesse l'accepte ou lève l'option à lui consentie – ce que Mario a fait – il s'oblige alors, de même que le promettant – madame Marotte à titre de mandataire de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, elle est conseillère de ville et monsieur Tassé siège au Comité exécutif – s'oblige à conclure le contrat...

230

Le non-respect d'une promesse de contracter est sanctionné par les tribunaux par l'attribution de dommages et intérêts, mais dans certains cas, aussi par une injonction quand cela vise à empêcher l'irréparable; par exemple, l'agrandissement du bâtiment ou de la cour d'école dans le parc.

235

Quand on nous dit à minuit moins une que la servitude est en train d'être rédigée, permettez-moi d'en douter. Ça fait des mois qu'on la demande, ça fait des mois qu'on nous la promet. Les agissements ne sont pas crédibles. Ce n'est pas comme ça qu'on fait. Avec des juristes non familiers avec le quotidien, avec toutes les nuances de ce dossier, qui rédigent dans un vase clos... non, ce n'est pas comme ça qu'on fait. On s'appelle et on dit : qu'est-ce que vous voulez dans votre servitude? Et ça, pour deux raisons : 1) on veut s'enligner, tout le monde aller dans la même direction, mais 2) surtout, on ne peut pas promettre et offrir plus que ce qu'on s'attend.

240

245

Donc, ce n'est pas crédible et je m'attends à ne pas la recevoir ou pire, je m'attends à recevoir à la toute dernière minute un torchon intitulé « Servitude ».

250 J'ai longuement réfléchi à ça et je vais vous dire que cette servitude promise n'a pas à être concomitante avec l'entente entre la Ville de Montréal et la commission scolaire. Ils peuvent se chicaner pendant des siècles; on peut très bien nous octroyer la servitude tout de suite. Elle doit nous être octroyée avant que le règlement ait été adopté, sinon c'est clair : le règlement est adopté, on s'en va immédiatement en injonction. Ce n'est pas une menace, là, c'est une certitude.

255

Alors, en conclusion, vous ne pouvez pas nier qu'il y a des doutes sérieux sur la légalité du projet. Dans cet état de choses, vous n'avez pas d'autre choix que de le rejeter. On ne peut pas bonifier un projet illégal.

260

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Je vous remercie de votre présentation, Madame. Moi, je vais me référer à votre mémoire où, entre autres qui porte, en tout cas du moins dans sa dernière partie, sur le projet qui est proposé et où vous indiquez entre autres, vous demandez, là, que ce soit refusé, dans cette éventualité-là et tenant compte que ça peut prendre une année, plus qu'une année, même deux ans avant qu'on procède à la construction d'une école, d'une seconde école primaire pour les enfants de L'Île-des-Sœurs, qu'est-ce que vous proposez entretemps pour atténuer les inconvénients subis par les enfants dans cette hypothèse-là au cours des deux prochaines années?

265

270

Mme DANIELA VILLATORA :

Oui. Moi, j'ai bien aimé, j'ai suivi... j'étais ici à toutes les séances, et puis j'ai appris beaucoup de choses. Je dois avouer, je n'étais pas tellement confiante au début de tout ça, mais j'ai appris beaucoup de choses. Je vois beaucoup de questionnements à propos des mesures temporaires.

275

280 Vous avez questionné les parents, il faudrait aussi questionner la Ville et la Commission scolaire parce que l'impression que j'ai, c'est qu'il n'y a pas eu beaucoup d'efforts de déployés en ce sens et je pense que c'est ça, la solution. Il faut absolument prendre le temps pour trouver quelque chose qui soit acceptable.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

285 Qu'est-ce que vous proposez, vous?

Mme DANIELA VILLATORA :

290 Trouver des locaux temporaires. Trouver des locaux temporaires et se mettre tout de suite à évaluer carrément les sites alternatifs; c'est ce que moi je vois. Mais, on ne peut pas... les citoyens ont un certain pouvoir de négociation et ils ne peuvent pas aller dire : « Bon, bien là, vous voulez construire une tour? – Oui. – Bien, moi, j'ai besoin de locaux temporaires ». L'arrondissement peut faire ça, mais pas les citoyens. Ils peuvent, ils ont beaucoup plus de pouvoir de forcer cette issue et de travailler sur le terrain qui fasse le consensus et qui soit adéquat. Je suis d'accord avec une chose que monsieur Claude Giguère a dit; je ne suis pas 295 d'accord avec beaucoup de choses, mais une chose, il a dit : « Il n'y en a pas de terrain parfait. » Il faut aller trouver quelque chose qui est la meilleure solution dans les circonstances. Et il faut prendre le temps pour le faire.

300 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Alors ce que vous suggérez, ce serait de ... il y a eu des propositions qui ont été faites avec des locaux. On dit qu'entre autres à la Tour Bell, il y a des espaces disponibles, ce genre de local là ou des préfabriqués ou... 305

Mme DANIELA VILLATORA :

310

Préfabriqués... je ne me suis pas penchée sur cette question. On n'a pas fait une étude exhaustive des mesures temporaires qui pourraient être mises en place. Le comité Gautrin ou ni le CDDIDS, ni l'APRIDS pour ce volet-là, mais oui c'est évident que c'est ça qui doit être fait.

315

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Ça va. Merci.

LE PRÉSIDENT :

320

Je vous remercie beaucoup Madame Villatora.

Mme DANIELA VILLATORA :

325

Merci.

LE PRÉSIDENT :

330

J'appellerais maintenant monsieur Mario Langlois, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Langlois.

M. MARIO LANGLOIS :

335

Bonsoir! Je veux juste partir la présentation s'il vous plaît. Ça va merci.

Bonsoir Madame Brodeur, bonsoir Monsieur Bergeron, bonsoir Monsieur Caouette, bonsoir à tout le personnel de l'OCPM.

340 Ma présentation, celle du CDDIDS, se divise en trois parties : la première partie porte sur les bonnes raisons justifiant le rejet ou l'acceptation du projet soumis; la deuxième porte sur les sites alternatifs; si le temps me le permet, la troisième partie porte sur les compromis tentés par le CDDIDS pour la construction d'une école dans le triangle et les tentatives de bonification.

345 Le CDDIDS a tenté de s'asseoir avec l'arrondissement, mais suite au dépôt du projet, nous avons compris qu'il s'agissait d'un exercice puéril et complètement futile. On nous avait promis que les détails du projet nous seraient d'abord soumis pour discussion et bonification et que seulement la partie bonifiée ne serait rendue publique.

350 On nous avait promis la mise sur pied d'un comité composé des représentants de Verdun, de la Commission scolaire, de l'AFIDS, de l'APRIDS et du CDDIDS pour discuter de ce qui pourrait être un compromis acceptable pour tous. Nous avons joué le jeu, mais les règles du jeu étaient non seulement occultes, mais pipées.

355 Le CDDIDS est composé de 800 membres. Il compte 500 donateurs de toutes origines, de toutes classes sociales et économiques et provenant de partout. Le CDDIDS est aussi 747 signataires d'un registre réclamant le référendum qui n'a pas eu lieu.

360 Pourquoi rejeter le projet? Pour des problèmes de sécurité; ce sujet a été largement démontré, plus particulièrement par l'étude des représentants du comité Voirie de l'APRIDS.

Pour des problèmes de circulation; même chose pour les problèmes importants sur la circulation surveillés par plus d'un citoyen et clairement démontrés par le comité Voirie de l'APRIDS.

365 Pour des problèmes sur la santé; une grande école sur un trop petit terrain, dans un quartier établi qui est en déficit d'espace vert et qui souffre déjà largement des îlots chaleur venant des centres commerciaux constitue un projet qui aura d'importantes répercussions négatives sur la santé de tous.

370 Une bonne raison pour rejeter le projet pour les contestations devant les tribunaux : la
légalité de construire une école dans le triangle est contestable et nous avons les ressources
pour faire valoir les droits des citoyens. Si le Conseil municipal va de l'avant suivant ou contre les
recommandations de l'OCPM, notre mandat est clair : un recours judiciaire sera intenté, bien que
ce ne soit pas de gaieté de coeur que nous l'intenterons. Nous souhaitons une école sur un site
375 alternatif afin d'éviter un retard important dans la construction de l'école.

Rejeter le projet pour sauver les espaces verts; un espace vert n'est pas une réserve
foncière. Nos parcs, nos espaces verts ne devraient jamais être considérés comme des
réserves foncières pour y construire quoi que ce soit surtout lorsque son usage fait partie du
380 quotidien des résidents qui sont disposés à faire bien des sacrifices pour le défendre.
Construire dans un parc ou un espace vert, c'est accepter sa disparition à tout jamais et c'est
hypothéquer la qualité de vie de toutes les générations présentes et futures.

Rejeter le projet pour les délais et les responsabilités; lorsqu'il faut caractériser et
cadastrer le triangle, on nous dit que ça peut se faire en quelques semaines. Lorsqu'il faut
385 correctement caractériser et cadastrer le lot Archambault, on nous dit que ça va prendre des
mois; deux poids, deux mesures.

Le politique crée l'urgence et vous demande à vous, l'OCPM, de la gérer. En mai
390 2011, l'arrondissement évoquait l'urgence, sans avoir fait ses vérifications diligentes, alors que
des citoyens soulevaient des doutes quant à la légalité du projet alors soumis. Ce n'est que 18
mois plus tard que le maire Trudel admettait, avant de démissionner, qu'il fallait reculer dans le
triangle en raison de contraintes juridiques et cadastrales.

395 Depuis ce temps, rien n'est fait pour faire avancer le dossier de façon constructive et la
population est encore prise en otage, le fusil sur la tempe, pour accepter la construction d'une
école sur le pire terrain au motif qu'il y a urgence. On demande à l'OCPM aujourd'hui de gérer
cette urgence.

400 Il faut prendre aussi en compte le souhait des payeurs de taxes. Les résidents de L'Île-
des-Soeurs ne sont pas disposés à payer le prix de la perte d'un espace vert ou d'un parc
alors qu'ils sont tout à fait ouverts à assumer une augmentation des taxes foncières s'il faut
acheter un terrain privé tel celui de la rue Levert pour construire l'école.

405 Rejeter le projet parce qu'il s'agit d'un projet improvisé. Les défaillances importantes
en termes de stationnement, d'étude d'impact sur la sécurité et la circulation illustrent au
mieux à quel point il s'agit d'un projet improvisé et, au pire, à quel point l'arrondissement et la
Commission scolaire ne sont pas intéressés à en tenir compte dans la balance des
inconvenients.

410 Le triangle est trop petit pour une école 3-18. Comme il a été admis et démontré, le
triangle est trop petit pour une école 3-18 et sa cour. Pour répondre aux normes du ministère
de l'Éducation, il faudrait une école deux fois plus petite à cet endroit. Les coûts sont trop
élevés; en outre du coût monétaire en regard duquel il manque des millions, il faut aussi tenir
415 compte du coût en termes de qualité de vie des résidents de L'Île-des-Sœurs.

Une école dans le triangle affectera la qualité de vie des parents et des enfants qui
fréquenteront l'école et dans le trafic plutôt qu'une école nature. Elle affectera également la
qualité de vie des résidents des quartiers avoisinants qui perdront un important espace vert et
420 de l'ensemble des résidents qui seront embouteillés plus que jamais dans le trafic aux heures
d'affluence.

Qui paie pour le stationnement? Les enseignants et les autres employés de l'école
paieront le prix du manque de stationnement en se cherchant un endroit libre, surtout qu'ils
425 n'en trouveront probablement pas pendant et dans les jours suivants une tempête de neige.

Les impacts importants sur les voisins : c'est évident que la construction d'une école
telle que positionnée aura des impacts négatifs importants sur le voisinage immédiat alors qu'il
existe des sites alternatifs offrant la possibilité de réduire de façon importante, sinon d'éliminer
430 ces impacts.

Aucune mesure de mitigation : le projet ne prévoit aucune telle mesure visant la qualité de vie du voisinage.

435 Les mythes et les réalités sur une école de marcheurs : les études sérieuses sur la question, auxquelles nous avons référé dans notre mémoire, démontrent les mythes et les réalités d'une école de marcheurs. Au Québec, il y a une culture de porte-à-porte qui est accentuée par un usage accru de l'automobile chez les résidents de L'Île-des-Sœurs, par rapport à ceux de Verdun et de Montréal. Cette culture et cet usage sont tout à fait compréhensibles et on ne peut pas se permettre de les ignorer.

440 Encore une fois, pourquoi rejeter le projet? Parce qu'il y aura un agrandissement à moyen terme. L'école proposée est conçue pour être éventuellement agrandie vers le reste du parc. La servitude promise est en rédaction au contentieux depuis le 21 février 2013 et devait être soumise pour approbation bien avant le dépôt du projet. Les promesses non tenues ne peuvent être le gage d'une confiance, même aveugle.

450 Le déficit des espaces verts dans le quartier : il ressort très bien de notre mémoire que le triangle est situé dans un quartier de L'Île-des-Sœurs qui souffre d'un important déficit en parcs et en espaces verts. Construire l'école dans le triangle ne va qu'accentuer ce déficit. Il y a des sites alternatifs et j'en parlerai plus tard.

455 Le triangle est également situé dans un quartier établi qui est en déficit d'espace vert et qui souffre déjà largement des îlots de chaleur venant des centres commerciaux. Construire l'école à cet endroit va aggraver la situation.

460 Les bienfaits d'un parc sur les petits et les grands. Plusieurs citoyens ont très bien fait valoir les bienfaits d'un parc, en particulier du parc de la Fontaine, sur les résidents de tout âge. Je ne m'y attarderai pas davantage.

465 L'utilisation du Centre Elgar et de nombreux locaux à louer pour répondre à l'urgence – ça va répondre à une de vos questions : pour répondre à l'urgence à court terme pendant que les sites alternatifs sont sérieusement considérés, il faudrait étudier la possibilité d'utiliser les locaux du Centre communautaire Elgar. C'est d'ailleurs quelque chose que j'ai suggéré au maire Claude Trudel, il l'a refusé du revers de la main, et de louer ou de louer des locaux dans les différents édifices et entrepôts sur L'Île-des-Soeurs pour certaines activités scolaires ou pour temporairement combler les besoins du Centre communautaire si l'école utilise le Centre Elgar pendant un certain temps. Cette étude n'a pas été faite.

470 Les immigrants ont le dos large. On met sur le dos des immigrants l'augmentation de la clientèle scolaire pour justifier l'emplacement de l'école, comme si le développement immobilier à outrance des 20 dernières années n'y était pour rien dans cette augmentation. Ça n'a tout simplement pas de sens.

475 Pourquoi accepter le projet? Parce qu'on a besoin d'une école, parce qu'il y a urgence. Il y a personne à L'Île-des-Soeurs qui peut prétendre qu'une deuxième école n'est pas nécessaire. Au contraire, tout le monde reconnaît l'urgence de construire cette école. Ceux qui ont pointé du doigt et que l'on nomme affectueusement « les opposants » ont été parmi ceux qui ont travaillé le plus fort et le plus sérieusement possible pour trouver les sites alternatifs que l'arrondissement s'est évertué et continue encore à s'évertuer à cacher aux résidents de L'Île-des-Soeurs.

480 L'urgence? Cela fait près de deux ans et demi que c'est urgent. Il sera plus rapide de construire l'école sur le lot Archambault ou sur la rue Levert que dans le triangle, comme ces terrains font déjà consensus.

485 Voyons donc maintenant la partie concernant les sites alternatifs pour ensuite conclure, si le temps me le permet, aux conditions pour construire dans le triangle si ça devenait nécessaire. Comme disait monsieur Giguère, il n'y a aucun terrain à L'Île-des-Soeurs qui est parfait. J'ajouterais même : il y en a au moins d'autres, mais il n'y en a au moins d'autres qui sont meilleurs que le triangle.

495 On va parler du premier site alternatif qui est le lot Archambault qu'on voit dans cette diapositive qui illustre un rayon de 1 600 mètres, soit le territoire à l'intérieur duquel la Commission scolaire n'a pas d'obligation à fournir de transport scolaire aux élèves du primaire. La zone en rose illustre – en rose sur l'écran d'ordinateur, moins en rose sur le tableau – la zone en rose donc illustre les quartiers desquels les élèves d'une école Archambault proviendraient. Soulignons ici que les entrepôts sur le Chemin du golf sont situés ici, seront remplacés par 1 000 unités de logement d'où proviendront une partie de la clientèle scolaire.

500 Cette photo illustre le lot Archambault. C'est tout ça, le lot Archambault : 186 000 pieds carrés appartenant à la Ville. Le nouveau développement des maisons du lac qui était en construction à l'époque où la photo a été prise, le lac des Battures, le terrain de stationnement public de 78 espaces, le terrain de soccer, les jardins communautaires et la forêt du domaine Saint-Paul.

510 Une étude de caractérisation, phase I, révisée, préparée par Jack Kugelmass est illustrée sur ce tableau. Je sais que monsieur Kugelmass en a parlé et mon propos ne vise ici qu'à vulgariser les conclusions d'une étude qui peut être technique. Donc, si on se réfère au tableau, il y a cinq pixels qui sont identifiés sur le centre du lot Archambault – le lot Archambault étant tout ce qui est entouré ici en vert, là –, et les cinq pixels illustrent finalement deux piézomètres qui ont été faits en 1999 par la société INSPEC-SOL et qui indiquent des lectures, le BH-4 et le BH-5; les lectures de BH-4, c'est 0,085 % donc très loin en bas du 5 % en biogaz et le BH-5 de 0,0 %.

515 Dans l'étude EXP, on fait référence à un seul puits qui a été fait dans le lieu ciblé. Dans le fond, le lieu ciblé c'est l'endroit où les puits auraient tous dû être forés conformément aux recommandations des ingénieurs mêmes de la Commission scolaire soit EnviroServices. Pour avoir l'heure juste, il aurait fallu que le mandat donné à EXP soit de cibler cet endroit précis plutôt que de forer des puits inutiles ailleurs.

520

525 Donc le PO-1 qui est ici, c'est le seul puits qui est à l'endroit ciblé. Il y a deux autres puits qui sont identifiés dans les pixels ici : le CC-1 et CC-2. Ça, c'est des puits fictifs, c'est-à-dire il aurait fallu forer à cet endroit-là. Pour savoir quoi? Pour savoir quel est le terrain sur le centre du lot Archambault qui est propre à construire un bâtiment de 3 000 mètres carrés, c'est-à-dire une grande école 4-24 avec gymnase double.

530 Voici ce à quoi pourrait ressembler une école 3-18 à l'échelle de 3 000 mètres carrés sur le lot Archambault.

535 Parlons maintenant du site alternatif de la rue Levert. Le rayon de 1 600 mètres, le même que tout à l'heure, couvre presque L'Île-des-Soeurs en entier. Un des gros avantages du site de la rue Levert – on peut comparer sur cette photo le triangle et le site de la rue Levert qui ne sont pas très loin l'un de l'autre –, mais un des gros avantages que le site de la rue Levert a, entre autres, c'est qu'il n'y a aucun changement de zonage qui est requis. C'est déjà zoné institutionnel et administratif. On pourrait construire une école demain matin si le lot nous appartenait.

540 Ici, c'est un gros plan de la rue Levert. À noter, ici, le site de la rue Levert qui pourrait être considéré comme le site alternatif. Et puis j'aimerais attirer votre attention, les chiffres qui sont indiqués ici devraient plutôt se lire 7 498 mètres carrés ou 80 708 pieds carrés, il y a une erreur sur la diapositive. Donc, sur le site, on voit maintenant ici de quelle façon est configurée la configuration actuelle des alentours; c'est-à-dire il y a le boulevard René-Lévesque dans la direction...

545 **LE PRÉSIDENT :**

550 Il va vous rester un petit cinq minutes. Donc, si vous nous permettez aussi, peut-être d'accélérer un petit peu cet aspect-là parce qu'on aurait des questions.

M. MARIO LANGLOIS :

555 J'ai presque terminé. Il reste deux diapos pour Levert puis une diapo pour

LE PRÉSIDENT :

560 Parce qu'on a des questions à vous poser aussi.

M. MARIO LANGLOIS :

Oui? Parfait, ça va me faire plaisir.

565 Donc, pour sortir de L'Île-des-Sœurs – je m'excuse j'ai de la misère avec ma souris, elle disparaît – pour sortir de L'Île-des-Soeurs, les gens prennent René-Lévesque et le matin, il y a peu de gens qui remontent René-Lévesque parce que c'est utilisé par seulement les personnes qui travaillent à L'Île-des-Soeurs. Une configuration, et puis ici c'est le boulevard Place du commerce où, de toutes les directions, les gens peuvent s'engager dans la rue
570 Levert qui est à deux sens.

Ça c'est la configuration actuelle. Maintenant une configuration possible : cette rue Levert là, elle a 30 pieds de largeur; ça, c'est quatre voies de voiture, très large. C'est une petite rue tranquille. Imaginez qu'on fasse un virage ici prioritaire et qu'on rende la rue Levert à
575 sens unique, ça permettrait de faire un débarcadère des plus sécuritaires, tant pour les autobus scolaires que pour les voitures, et une possibilité en même temps d'utiliser la rue Levert comme stationnement.

Le bâtiment, qui a été mis ici à titre illustratif, est adossé à la partie qui est l'autoroute.
580 Donc, ça permettrait aux enfants qui iraient dans la cour d'école d'être protégés du bruit, d'être protégés de la poussière, ayant la cour d'école qui donne plutôt sur le boulevard René-Lévesque, plutôt que de donner vers l'autoroute.

585 Donc, c'est une configuration qu'on peut imaginer, très bien imaginer comme site alternatif, de loin favorable au triangle en termes de sécurité, en terme de circulation parce qu'on extirpe les gens qui vont porter les enfants à l'école de la circulation actuelle.

590 Maintenant ici, c'est une image du lot du chemin du Golf. Étudions tout de suite ce site alternatif pour la troisième école. Le promoteur Canvar a montré de l'ouverture à intégrer une école dans ce développement, dans le développement de ses 1 000 unités locatives.

Maintenant quelles seraient les conditions minimales pour considérer le triangle?

LE PRÉSIDENT :

595 Vous n'avez pas les dimensions du terrain sur la rue Levert... sur le chemin du Golf, pardon, où le promoteur s'est montré intéressé à intégrer une école dans son projet immobilier? Le P03-126? Donc, vous parlez d'un million de pieds carrés?

M. MARIO LANGLOIS :

600 Là, le P03-126, c'est un futur parc. Ça va être des entrepôts qui vont être démolis et éventuellement, il va avoir un parc. Dans les discussions qu'on a eues avec le promoteur, il était question de déplacer ces immeubles pour continuer d'avoir le parc et une école à côté; à côté ou qui chevaucherait le parc, mais c'est un futur parc. Il y a personne qui s'est promené là
605 encore de façon... avec son petit panier pour aller prendre un pique-nique là, c'est des entrepôts.

610 Donc, dans cette troisième et dernière partie, il sera question des points qui auraient pu faire l'objet de discussions avec l'arrondissement.

Dès janvier 2013, le CDDIDS a été invité par la mairesse Ginette Marotte a avoir des discussions franches sur le projet d'école dans le triangle et de voir s'il ne serait pas possible de bonifier, laissant clairement entendre que le projet répondra à toutes et chacune des

615 demandes du CDDIDS. Nous avons donc tenté de voir s'il y avait moyen de bonifier le projet afin de le rendre acceptable pour tous. On s'est rendu à la fin de cet exercice quand il est devenu évident qu'il n'était pas possible de discuter d'une seule bonification.

620 Les trois prochaines diapositives illustrent le compromis que le CDDIDS aurait pu faire pour construire une école dans le triangle si l'arrondissement lui en avait donné pleinement l'occasion.

LE PRÉSIDENT :

625 Vous allez nous présenter ça en accélérer, s'il vous plaît?

M. MARIO LANGLOIS :

Ça va dépendre de votre intérêt, je vais essayer de le faire le plus vite possible.

630 **LE PRÉSIDENT :**

635 C'est parce que notre intérêt, on va avoir aussi votre présentation diapositive, mais en toute équité pour tout le monde à qui on a accordé un certain temps, je vous demanderais de ne pas dépasser trop. Toutefois, aux bénéficiaires des assistants, le mémoire de monsieur Langlois est tellement volumineux que vous comprenez aussi qu'il y a aussi un intérêt pour la commission de pouvoir aussi poser des questions à monsieur Langlois, une fois qu'il aura terminé sa présentation.

M. MARIO LANGLOIS :

640 Donc, les compromis tentés par le CDDIDS : une petite école, 1,59; ça n'existe pas. Pourquoi 1,59? C'est avec un maximum de deux étages avec toit vert et cour verte, parce que le terrain est trop petit. La cour d'école proposée est près de deux fois plus petite que celle

645 conforme aux normes du MELS pour une école 3-18 d'où le 1.59, divisée par deux. L'école proposée est donc deux fois trop grande pour le terrain d'où le compromis.

650 Une servitude de non-agrandissement et de non-empiètement, tant pour le bâtiment que pour la cour d'école, avec clause pénale solidaire : Montréal, Verdun, Commission scolaire, une clause pénale de 75 000 \$ avec dix fonds dominants choisis par le CDDIDS, signée et inscrite avant l'adoption du règlement.

655 Cette servitude a été proposée à plusieurs reprises depuis les sept derniers mois, mais on nous a toujours dit que le contentieux de la Ville de Montréal en faisait la rédaction. Imaginez! Le 3 juin dernier, lors d'un entretien téléphonique que j'ai eu avec la mairesse Ginette Marotte, cette dernière promettait encore...

LE PRÉSIDENT :

660 Je vais vous laisser poursuivre parce qu'on a cette information-là, elle nous a été répétée, donc je vous inviterais à poursuivre votre présentation.

M. MARIO LANGLOIS :

665 Ça m'étonnerait que vous ayez cette information-là, c'est un entretien privé avec madame Marotte, mais

LE PRÉSIDENT :

670 Oui, mais vous comprenez qu'un entretien privé puis les faits qui ont été révélés, là, pour nous, on souhaiterait que vous poursuiviez votre présentation.

M. MARIO LANGLOIS :

Que je poursuive...?

675 **LE PRÉSIDENT :**

Non, que vous poursuiviez votre présentation, que vous poursuiviez sur les compromis tentés par le CDDIDS, s'il vous plaît.

680 **M. MARIO LANGLOIS :**

Je ne suis pas très sûr de comprendre, Monsieur Bergeron, qu'est-ce que vous voulez dire par « que vous poursuiviez », j'étais en train de continuer, là, je n'ai pas interrompu...

685 **LE PRÉSIDENT :**

Disons, vous avez déjà dépassé...

690 **M. MARIO LANGLOIS :**

Vous voulez me couper la parole, vous ne voulez pas que je parle de ça, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

695 Vous avez déjà dépassé le temps, je vous demande d'accélérer. La commission a des questions à vous poser puis aux bénéfiques de toute la salle, ici, on doit être en équité par rapport au temps qu'on accorde à chacun, donc je vous demanderais de terminer votre présentation puis par rapport aux discussions privées que vous avez eues, on comprend que vous les avez peut-être écrites dans un document, on les aura de toute façon.

700

M. MARIO LANGLOIS :

Non, non.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Laissez la commission, laissez la commission faire son travail, s'il vous plaît. Je vous demande de compléter votre présentation dans un temps, disons, raisonnable. Donc, je vous accorde quelques minutes supplémentaires, donc respectez ce que la commission vous demande, je vous en prie.

710

M. MARIO LANGLOIS :

Je veux juste vous préciser, Monsieur Bergeron, que ce que je m'apprêtais à vous dire n'apparaît nulle part, ni dans le mémoire de 105 pages...

715

LE PRÉSIDENT :

Je vous demanderais de terminer votre présentation s'il vous plaît.

720

M. MARIO LANGLOIS :

Donc, parmi les compromis tentés par le CDDIDS : aucun empiètement du triangle sur le lot 88. Le projet actuel déborde largement sur le lot 88; une école plus petite n'exigerait pas un tel empiètement.

725

Une compensation dans le quartier en parcs et en espaces verts équivalant à la superficie des planchers et de la cour. Il est essentiel et tout à fait légitime que les résidents du quartier qui voient disparaître un important espace vert et une partie du parc de la Fontaine puissent être compensés par l'ajout d'un autre espace vert qui serait situé dans le même quartier.

730

Vous allez voir, ça va aller plus vite pour les deux dernières diapositives.

735 Parmi les autres compromis tentés par le CDDIDS, il a été question d'un talus de trois mètres avec plantation massive entre l'école et place du Soleil et garnir la haie de cèdres existante, qui est dégarnie complètement, à titre de mesures de mitigation simples et légitimes pour les résidents avoisinants.

740 Un accès au stationnement du centre commercial et du quart du stationnement du parc, c'est-à-dire dix espaces.

 Un débarcadère double et solidaire le long des boulevards Île-des-Soeurs et René-Lévesque évitant le besoin de stationner dans les rues avoisinantes.

745 Une interdiction d'utiliser la rue Place du Soleil en tant que débarcadère par une signalisation adéquate et autres mesures.

 L'accès Place du Soleil et triangle pourrait être fermé.

750 Une autre mesure d'atténuation pour assurer la sécurité des enfants, des parents et des citoyens en général et pour réduire l'impact de la circulation, je vous réfère aux recommandations du comité Voirie de l'APRIDS.

755 L'amélioration des infrastructures du parc de la Fontaine. Les jeux pour enfants, la fontaine, les terrains de tennis, les bancs et tables, et cetera, c'est en décrépitude, le parc de la Fontaine, parce qu'on le néglige.

760 Et finalement, la mise sur pied d'un vrai comité composé des représentants de Verdun, de la Commission scolaire, de l'AFIDS, de l'APRIDS et du CDDIDS pour planifier tout de suite l'emplacement de la troisième école dans un endroit qui fera consensus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

765 Merci beaucoup Monsieur Langlois. Vous avez des questions.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Monsieur Langlois...

770 **M. MARIO LANGLOIS :**

Oui?

775 **M. JEAN CAOUETTE, commissaire :**

C'est un rapport intéressant, mais c'était quand même un rapport long à lire en plein été, mais plein de nouvelles intéressantes.

780 **M. MARIO LANGLOIS :**

Je suis désolé.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

785 Il n'y a pas de souci, c'était juste pour...

LE PRÉSIDENT :

Et il n'y a pas les annexes.

790

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

En plus.

795

M. MARIO LANGLOIS :

Oui, il y a environ 300 pages d'annexes, désolé.

800 **M. JEAN CAOUETTE, commissaire :**

Vous aviez, à la page 79 de votre rapport, vous parliez de... bien, je vais le lire :

805 *Puisque ce projet n'existe que dans le but de répondre aux besoins urgents [...] le CDDIDS demande que cette école soit réduite à une 2-12, deux maternelles, 12 classes de primaires plutôt qu'une 3-18...*

D'autant plus que vous aviez des discussions en ce sens là avec la présidente de la Commission scolaire. C'est sûr que là vous venez de parler d'une 1-59 versus une 2-12.

810

M. MARIO LANGLOIS :

Parce que quand j'ai rédigé le mémoire, j'ignorais quelles étaient les normes du ministère de l'Éducation pour une cour d'école.

815

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

820 O.K. Mais si je passe à côté de la cour d'école, pour ce qui est des bâtiments en termes d'implantation au sol, on aurait quand même, on aurait quand même une présence significative sur le terrain du triangle.

M. MARIO LANGLOIS :

825 Si c'est une 2-12, on descend d'un étage. Donc, c'est volumétrique. La présence serait moins significative d'un tiers.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Volumétriquement en termes de hauteur, mais en termes de présence sur le terrain...

830 **M. MARIO LANGLOIS :**

Oui, effectivement.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

835

... on a quand même le bloc sportif, on a quand même les espaces administratifs et l'empreinte au sol des classes.

M. MARIO LANGLOIS :

840

Oui, effectivement, mais j'imagine qu'une plus petite école exige un plus petit gymnase, donc peut-être moins d'empreintes au sol. Écoutez, je peux imaginer...

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

845

Je m'excuse, mais ce que je veux dire c'est que ça ne sera pas en proportion. Oui, ça va diminuer, vous avez raison, mais ça ne sera pas la moitié moins grand comme empreinte au sol de ce qu'une 3-18 aurait, finalement.

850 **M. MARIO LANGLOIS :**

Je suis d'accord avec vous, si on parle juste d'empreinte au sol; mais là, on parle plus que d'empreinte au sol.

855

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

La volumétrie, oui.

860 **M. MARIO LANGLOIS :**

L'espace volumétrique, ça, c'est une chose, il y a aussi l'achalandage. Le nombre de personnes qui viendront conduire leurs enfants...

865 **M. JEAN CAOUETTE, commissaire :**

C'est vrai.

870 **M. MARIO LANGLOIS :**

C'est énorme. La différence étant de moitié, il y a deux fois moins de monde, deux fois moins de trafic, deux fois moins d'impact. Je ne pense pas que ça puisse être calculé comme ça, je ne suis pas mathématicien, mais nécessairement, une école deux fois plus petite va avoir beaucoup moins d'impact sur l'environnement.

875

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Oui. Et juste dans la même idée, finalement, parmi les différentes mesures que vous suggérez ou compromis ou bonifications qui seraient possibles, peut-être qu'un toit vert ne sera pas admissible à court terme, mais ce qu'ils peuvent toujours faire, c'est de mettre une toiture blanche et prévoir la structure pour éventuellement faire un toit vert lorsque la Régie du bâtiment et le Conseil national du Canada auront permis de refaire des toitures vertes sur les bâtiments.

885

M. MARIO LANGLOIS :

Oui, oui. Vous êtes l'expert dans le domaine.

890 **M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :**

Non, pas particulièrement, mais je veux dire...

M. MARIO LANGLOIS :

895

Non? Mais plus que moi.

M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :

900

Merci.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

905

Merci beaucoup. J'aimerais revenir dans votre mémoire à la page 88 où, entre autres, dans les motifs allégués pour refuser le projet qui est proposé, vous faites référence au Comité Jacques Viger qui exprimait, dites-vous, des réserves sur le projet puis sur l'implantation, en soulignant qu'il est en contradiction avec les principes qui ont guidé le développement de L'Île-des-Sœurs. J'aimerais vous entendre sur les principes, brièvement. Je sais que le temps est limité, là.

910

M. MARIO LANGLOIS :

915

J'ai repris simplement le texte de Jacques Viger pour y référer et l'inclure dans notre mémoire. Je ne suis pas l'expert dans ce domaine-là, mais je pourrais peut-être me faire accompagner par quelqu'un qui s'y connaît, si vous voulez une réponse intelligente.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Oui, mais pour les fins de l'échange, là, comment vous voyez ça les principes qui ont présidé au développement de L'Île-des-Soeurs?

920

M. MARIO LANGLOIS :

Bien, si vous regardez la façon dont est configurée l'école actuelle, le Centre Elgar, le parc Elgar, la configuration du quartier de L'Île-des-Soeurs permettait, jusqu'à une certaine période, jusqu'à tant qu'on commence à développer un peu plus loin, mais permettait à ce que des résidents puissent aller reconduire leurs enfants à pied, sans contrainte à cause de la circulation, sans contrainte à cause des dangers de traverser une rue parce qu'il y a des voies piétonnières qui passent sous les routes.

925

On a juste à penser à la voie qui donne sur le parc, le parc West-Vancouver, c'est un endroit qui permet aux gens qui habitent l'immeuble Miss Vandero d'aller reconduire leurs enfants à l'école, sans traverser la rue. Donc, c'est ce genre de... évidemment, il y a peut-être moyen d'aménager, de prévoir toutes sortes d'aménagements très coûteux, j'en conviens, mais au moins de prévoir toutes sortes d'aménagements pour, et puis évidemment, c'est dans les discussions qu'on a eues, assurer la sécurité.

930

935

S'il y a des tunnels à faire sous le boulevard de L'Île-des-Soeurs, faisons-les. Si c'est une passerelle, faisons la passerelle. Il faut prévoir. Il va être trop tard quand un enfant va se blesser, quand un enfant va... une blessure ou un décès, c'est encore pire. Imaginez, là, qu'est-ce que ça va être. Il y a personne qui va pouvoir s'en remettre de ça.

940

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Ça va. Merci.

945

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

950 À la page 11 de votre volumineux rapport, vous semblez sceptique un peu sur la
prévision démographique à L'Île-des-Sœurs, à savoir qu'on entend souvent parler de 25 000,
mais vous, vous avancez plus le chiffre de 30 000 personnes. En fait, vous avez fait un calcul
probablement à partir du nombre d'unités qui vont être livrées dans les prochaines années ou qui
sont prévues et multipliées par un taux d'occupation, là, j'imagine?

955 **M. MARIO LANGLOIS :**

Oui. Il y a une personne qui est en arrière de moi, qui pourrait vous répondre de façon
très rigoureuse. Ma compréhension de la réponse qu'il donnerait est la suivante : c'est que si on
considère les projets approuvés de développement actuel et qu'on calcule un nombre moyen de
960 personnes par unité, je ne sais pas si... – 1.4 Bernard?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

965 2.08, oui.

M. MARIO LANGLOIS :

970 2.08, il va y avoir 30 000 personnes à L'Île-des-Sœurs, une fois que ces projets-là vont
être complètement développés.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

975 Au début de votre mémoire, dans cette partie-là où on parle particulièrement de la
démographie, vous indiquez entre autres qu'au plan de la répartition des... bon, qu'il y a des
tours à condos, il y a des maisons unifamiliales et puis il y a aussi du locatif, avez-vous une idée
du pourcentage de la répartition de la population suivant ces types d'habitation là?

M. MARIO LANGLOIS :

980 Non, malheureusement, je n'ai pas ça à l'esprit, là. J'aimerais bien, mais non, désolé.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

985 O.K., on ira le trouver. C'est beau, merci.

M. MARIO LANGLOIS :

Mais ça doit se trouver, là.

990 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

995 Des fois, on pose des questions parce qu'on a déjà fait le travail ou c'est déjà amorcé. Alors, je vous remercie infiniment de votre présentation. Je vous remercie aussi, je pense qu'on voudrait souligner aussi, disons, la masse de travail que vous avez mis derrière la production de ce document, c'est assez exceptionnel et on voudrait le reconnaître. Je vous remercie beaucoup,
1000 Monsieur.

M. MARIO LANGLOIS :

1005 Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

1010 J'appellerais Monsieur Claude Beaulac, s'il vous plaît.

M. CLAUDE BEAULAC :

1015 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Beaulac.

1020 **M. CLAUDE BEAULAC :**

1025 Je vais être très bref. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites et puis je ferais juste répéter ce que les autres ont dit. Donc moi, je fais partie du groupe pour une école, mais pas dans le parc de la Fontaine et comme vous dites souvent, je vais vous laisser faire votre job. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire parce que beaucoup de choses ont été dites puis ça serait juste répéter ce qui a été dit. Merci beaucoup. Des questions?

LE PRÉSIDENT :

1030 Merci beaucoup, oui. Non, non attendez, attendez, attendez, j'ai une question.

1035 La commission a été énormément saisie de la situation des enfants ici à l'école Elgar, et des enfants aussi qu'on est tenu de transporter à Verdun. On est énormément saisi de ça. Vous, en tant que citoyen, parce qu'autant les gens qui sont, disons, en faveur de l'école puis les gens qui s'opposent à la situation de cette école dans le parc, on attend énormément d'arguments, mais on n'entend pas beaucoup parler des enfants.

Il y a quelques citoyens qui sont venus nous en parler, on aimerait ça que vous nous en parliez. Comment, comme citoyen, vous vivez la situation des enfants, comment les enfants vivent.

1040

On s'est fait dire entre autres, les enfants, quand ils... il y en a un entre autres, il revient chez lui le soir, il y a de l'agressivité. Je ne sais pas si moi je ne serais pas agressif si j'avais vécu dans une école de 1 100 enfants qui était prévue... en tout cas, j'aimerais ça que vous nous parliez de ça.

1045

M. CLAUDE BEAULAC :

Mais Monsieur le commissaire, l'erreur est de base. Il y a un intervenant qui est venu l'autre fois puis il vous a parlé, c'était toujours une urgence. On rajoute une école, on a une école, on rajoute une rallonge, on fait une troisième rallonge, sans tenir compte des enfants.

1050

J'ai enseigné pendant 30 ans et je n'ai jamais vu une école de 1 000 élèves. Les élèves doivent avoir un point de repère avec une personne; à 1 000 élèves, ils n'ont pas de point de repère. Ils ne connaissent pas la directrice, ils sont bien juste pour voir les adjointes. Donc, c'est trop, c'est énorme. On a besoin d'une deuxième école, et ce qui fait défaut, c'est l'emplacement. L'emplacement, moi, je suis pour le parc Archambault, terrain Levert ou le chemin du Golf.

1055

C'est sûr que ce n'est pas l'endroit idéal, mais dans mon quartier à moi, c'est le seul parc. J'aimerais conserver ce parc-là, cet espace vert là qui est un îlot de fraîcheur pour moi, puis quand vous venez à L'Île-des-Sœurs, vous passez... bien, je ne sais pas par où vous arrivez, mais vous passez le premier rond-point, vous arrivez au deuxième rond-point puis vous voyez le triangle, le parc de la fontaine, c'est un îlot de fraîcheur. Quand j'arrive là, je dis : enfin, je suis rendu chez nous. C'est vert, c'est calme, c'est serein, c'est de toute beauté.

1060

1065

LE PRÉSIDENT :

1070 Je trouve ça intéressant que vous m'ayez dit que vous avez été un enseignant. Qu'est-ce
qui est, à votre point de vue, la plus grande barrière, par exemple pour avoir mieux planifié les
besoins de L'Île-des-Sœurs en termes d'équipement scolaire, puis que la commission est en
train de faire faire la recherche, parce qu'on s'est fait saisir de ça, sur toute l'histoire de
1075 l'implantation d'école, d'agrandissements successifs, puis il semble que ça ait été des batailles à
chaque fois. Vous, là, vous êtes de l'intérieur, comment vous... parce qu'on s'est fait dire plein de
choses, des fois en aparté, on ne peut pas le répéter ici, là, mais qu'est-ce que c'est qui est le
plus grand obstacle, justement, non seulement à cette planification-là, puis l'adoption de moyens
rapides, efficaces pour prendre soin des enfants de L'Île-des-Soeurs? C'est quoi le plus grand
obstacle?

1080

M. CLAUDE BEAULAC :

L'argent.

1085

LE PRÉSIDENT :

Vous le croyez vraiment que c'est ça?

M. CLAUDE BEAULAC :

1090

1095

Ah, oui, oui. Ah, oui, oui. C'est juste des bâtisses, c'est des bâtisses, ça monte. Monsieur
le commissaire a mentionné en entrant à L'Île-des-Sœurs, à gauche, vous voyez un bâtiment qui
est grand, c'est La Renaissance. Mais ça a été bâti... avant cette bâtisse-là, c'était de toute
beauté rentrer à L'Île-des-Soeurs. Tu avais un sentiment de profondeur, tu voyais le triangle, le
parc de la Fontaine, tu voyais tout ça. Maintenant, tout ce que tu vois, c'est une bâtisse puis elle
est collée sur la route, dans un stationnement. On parque nos vieux là.

1100 On dit qu'on envoie les enfants à l'extérieur, mais je n'ai jamais vu un enfant qui est allé à l'extérieur, excepté les classes d'accueil. Les classes d'accueil, c'est spécial parce que normalement, c'est regroupé dans la commission scolaire, dans une école quelconque; peu importe d'où les enfants vont venir, ça va être l'école Notre-Dame-du-Sourire, ça va être l'école Île-des-Sœurs, dépendamment des locaux, mais normalement, les classes d'accueil sont là.

1105 Moi, ce que j'ai vu du parc Elgar, c'est... avant, ici, c'était la pierre angulaire de l'île. Tout le monde venait, il y avait... les jeunes jouaient du soccer, pas du soccer, mais du basketball, des parties de basketball, des parties de rollerblade sur hockey, il y avait du tennis. Le monde passait ici avant qu'ils mettent la barrière, le monde passait, faisait le tour, arrêtaient, mangeait une crème glacée, arrêtaient au dépanneur, venait voir le tennis, c'était... il y avait un tissu social. Maintenant, il n'y a plus de tissu social. Puis les seuls jeunes qu'on voit, c'est quand ils arrivent
1110 du dépanneur avec une caisse de bière, ils passent par en arrière, ils s'en vont dans le parc.

On a ramassé des bancs dans la piscine, là. Vous savez, la cabane, elle se fait défoncer. La cabane de tennis, elle se fait défoncer cinq, six fois par été. Il n'y a rien dans la cabane, puis je ne sais pas pourquoi qu'ils la défoncent, mais ils la défoncent.

1115 Le problème, aussi, c'est un autre problème d'incompréhension là, tu sais? Moi-même, j'ai été... mon enfant est allé à l'école de L'Île-des-Sœurs, j'ai été impliqué dans le service de garde et puis maintes fois, maintes fois, on a essayé de jaser, discuter. On a dit : O.K., on oublie le parc de la Fontaine, ça serait où la meilleure place? Non, on veut juste la Fontaine, la
1120 Fontaine, la Fontaine... Il n'y a pas de dialogue entre les deux parties. Selon moi, le plus gros obstacle, il n'y a pas de dialogue entre les deux parties et la Ville a fait en sorte qu'il n'y ait pas de dialogue.

1125 Donc ça l'a limité... en disant, comme monsieur Trudel l'a dit, le maire Trudel, l'ancien maire Trudel, il dit : « On s'en va à la Fontaine puis rien d'autre. » J'étais prêt à aller sur le comité, mais il dit : « On discute de l'école dans le parc de la Fontaine. »

1130 Tu sais, selon moi, ça prend des mesures temporaires, ça va prendre des mesures temporaires, dépendamment, et je ne présume pas de votre décision, là, mais une mesure temporaire, ça serait peut-être de mettre des roulottes, sous toute réserve, sous toute réserve, dans ce qui reste du parc Elgar. Sous toute réserve. Ça serait peut-être d'aller à Bell? Je n'ai pas de solution miracle, mais ça fait deux ans et demi que ça dure, ça perdure, ça traîne puis on est encore au même point.

1135 Je vous rappelle, le maire a fait une réunion ici, ça a foiré. Il en a fait une deuxième, ça a foiré deux fois plus. Après ça, bien, le bal était parti. Les camps se sont partis, un à gauche, un à droite puis *game over*.

LE PRÉSIDENT :

1140 Je vous remercie beaucoup Monsieur.

M. CLAUDE BEAULAC :

1145 Merci, au revoir.

LE PRÉSIDENT :

1150 J'appellerais Madame Véronique Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Tremblay.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY

1155 Bonsoir, mon nom est Véronique Tremblay. J'habite Place du Soleil depuis 1996, plus particulièrement depuis 2003, le parc est dans ma cour. Je fréquente l'école primaire de L'Île-des-Sœurs, comme parent, depuis 1998. Je suis la présidente du Conseil d'établissement. Excusez, je suis une mère de deux enfants, Samuel qui est ici, 14 ans.

LE PRÉSIDENT :

1160

Prenez une petite pause, Madame.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1165

Excusez, je ne l'attendais pas celle-là.

LE PRÉSIDENT :

1170

Non, non, mais prenez le temps qui faut.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1175

Puis mon fils Sacha, de dix ans, qui n'est pas ici ce soir. Un soir, mon fils Sacha ne dormait pas parce qu'il était trop préoccupé par le dossier de l'école. Je lui ai promis de faire tout ce que je pourrais pour qu'il ait une école. Je suis ici ce soir pour ça. Ça fait deux ans et demi puis je suis décidée à aller jusqu'au bout.

1180

Le sujet de mon mémoire c'est : « Qu'est-ce qui arrive s'il n'y a pas de deuxième école à L'Île-des-Soeurs pour septembre 2014, qu'est-ce qui arrivera à nos enfants? »

La *Loi sur l'instruction publique du Québec* mentionne entre autres, parce qu'elle est volumineuse, que :

1185

« [...] *L'école est un établissement d'enseignement destiné [...] à collaborer au développement social et culturel de la communauté [...]. Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser, de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.* »

1190 À la lecture de cet extrait de loi, moi, je comprends qu'une école doit être au cœur de sa communauté. Une école loin de la maison entraîne automatiquement une inégalité des chances.

1195 J'aimerais cependant élaborer un peu plus sur ce qui va se passer en septembre 2014 si nous n'avons pas d'école. Vous connaissez toute la situation de débordement de transfert, alors je ne reviendrai pas là-dessus. Vous savez que la CSMB doit fournir des places-élèves à tous les enfants, elle les fournira donc ailleurs. Les écoles les plus proches sont à Verdun. Vu le nombre d'enfants à déplacer, ceux-ci seraient répartis dans plusieurs écoles primaires différentes parce que vous savez que là-bas aussi, c'est sur le point de déborder.

1200 Pour la logistique, s'il n'y a pas de nouvelle école sur l'Île, je vois deux avenues. Alors, la première avenue, c'est que les enfants seront transportés à Verdun en autobus, matin et soir; ils devront dîner évidemment à l'école puis ceux qui n'auront pas bénéficié de l'autobus, bien les parents, en fonction de l'agenda et du travail, les parents devront aller les chercher. En effet, il n'est pas certain que l'horaire des parents permette d'être à la maison à l'heure où l'autobus déposerait les enfants.

1205 Emprunter cette avenue risque d'avoir des conséquences graves pour les enfants. J'en ai identifié quelques-unes : un déficit de sommeil de une à deux heures par jour ou par nuit; plus de deux heures de transport par jour; moins de temps pour jouer dehors, faire leurs leçons, se reposer; une exposition accrue aux risques de la route. On parle souvent du carrefour giratoire et de ses dangers, faire deux à trois heures d'autobus par jour au confluent des plus grands travaux du Québec, le pont Champlain... bon, vous connaissez tout ça. Alors, ce n'est pas nécessairement très sécuritaire non plus. Et, aussi, l'autobus est propice à l'intimidation et au taxage, parce qu'il y a un adulte, il est en avant de l'autobus, il conduit; alors, il ne gère pas les enfants en arrière. Ça rend la socialisation plus difficile puisqu'on ne fréquente pas l'école de son quartier.

1215 Ces enfants seront donc exposés à des stress supplémentaires inutiles. Est-ce bien ça que nous voulons pour nos enfants? Les enfants ne peuvent simplement pas en absorber davantage.

1220 J'ai préparé un petit tableau afin de comparer les conditions de vie. J'ai fait un scénario : William qui habite rue de Gaspé, qui va à l'école de L'Île-des-Soeurs à pied et Matis et Chloé qui habitent Place du Soleil et qui fréquentent les écoles de Verdun, terre. À vous de juger qui a la meilleure part.

1225 Alors, c'est un petit tableau qui montre par exemple que Matis et Chloé se lèveront à 6 h du matin et qu'ils entreront dans l'autobus vers les 7 h. Pendant ce temps-là, William à 6 h du matin dort bien, mais William se lève quand les autres entrent dans l'autobus. À 8 h 5, 8 h 10, les deux premiers sont à l'école, mais la petite sœur de Matis, elle, rentre à l'école vingt minutes plus tard parce qu'elle fait plus d'autobus, parce qu'elle se rend à l'école dans une autre école.

1230 À 15 h 10, l'école est finie des deux côtés. Par contre, on quitte l'école pas nécessairement à la même heure, mais surtout, on va au lit à 7 h 50 - 8 h du côté de William, mais comme on est arrivé plus tard pour manger, qu'on a fait les leçons plus tard, bien tout est décalé. Pour résultat, c'est qu'il manque environ deux heures de sommeil par jour.

1235 Le rythme de vie de Matis et Chloé, qui sont mes deux personnages imaginaires, risque de les rendre plus fragiles. Pour appuyer mon propos, j'ai relevé dans la littérature trois études, thèses de doctorat qui donnent une idée un peu de la situation des enfants d'aujourd'hui. Donc, lors du deuxième symposium de la fondation du D^r Julien, on a fait état d'une recherche qui provient de l'American Academy of Pediatrics qui dit que :

1240 « La recherche démontre que le développement sain d'un enfant peut être compromis par une exposition excessive, ininterrompue ou prolongée de stress dans son environnement. Des effets toxiques sont notés sur l'apprentissage, le comportement, la santé physique et mentale ainsi que la productivité à l'âge adulte. »

1245 Ça veut dire qu'on traîne longtemps les conséquences de ça.

1250 Tiré de la thèse de doctorat de Catherine Barbe de l'UQAM : « *Les troubles mentaux les plus répandus dans la population scolaire québécoise sont les troubles anxieux dont la prévalence se situe entre 2,4 et à 21 %.* »

21 % c'est un enfant sur cinq, alors c'est énorme.

1255 Il y a aussi une entrevue qui a été publiée dans *Le Devoir* avec monsieur Paul Boisvert qui est responsable des communications à la chaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval.

1260 « *Ce qui est alarmant au Québec, dit-il, ce n'est pas le nombre absolu d'obèses, mais leur croissance. En 15 ans, le taux d'obésité a triplé. Une autre tendance inquiétante est la croissance des problèmes de surpoids chez les enfants québécois dont 10 % sont obèses et 27 % souffrent d'embonpoint.* »

1265 Je ne suis pas capable d'être insensible à ça. C'est pourquoi je crois que les enfants ne peuvent pas en subir davantage.

1270 La deuxième avenue que j'ai regardée, c'est d'aménager un service de garde sur L'Île-des-Sœurs, c'est-à-dire d'envoyer les enfants à Verdun, mais de faire en sorte que les enfants à 3 h 30 prennent l'autobus et reviennent à l'île. Cette solution-là permettrait aux enfants d'une même famille d'être ensemble, allégerait la tâche des parents parce qu'ils n'auraient pas à aller tourner à Verdun, puis ils récupérerait les enfants au même endroit du même coup.

1275 La question, c'est toujours la même. Où est-ce qu'on va les mettre? Parce qu'on les mette du soir au matin, du matin au soir ou de 4 h à 6 h, ça prend un espace. J'ai entendu dans plusieurs mémoires des gens dire : « On pourrait pas trouver des locaux ailleurs, chez Bell Canada... », et cetera. On a fait cette étude-là, nous. Et le ministère de l'Éducation vous répondra qu'il y a des critères à respecter pour une école : des critères de hauteur, des critères de sécurité, et cetera. Un édifice à bureaux ne rencontre pas ces critères là. Voilà.

1280 Donc, puisqu'il faut construire, construisons donc ce qu'on a besoin. Construisons donc une école.

1285 Dans le présent dossier, je tiens vraiment à souligner l'importance des recommandations de l'OCPM, qui m'a impressionnée d'ailleurs, je ne vous connaissais pas, mais je suis vraiment impressionnée. Plusieurs yeux du monde municipal et scolaire sont tournés sur cet exercice et vos recommandations feront école, si je peux m'exprimer ainsi, pour les autres projets scolaires à Montréal et ailleurs au Québec, parce que tout le monde est au courant de ce qui se passe à L'Île-des-Sœurs. Alors, c'est certain, dès qu'il y aura un problème de terrain, tout ça, on ira voir ce que l'OCPM aura recommandé.

1290 Donc, c'est l'avenir du Québec tout entier, dans une certaine mesure, que l'on fragilisera si l'on offre aux enfants d'ici des conditions d'apprentissage et de vie inadéquates parce qu'on sera devenu un modèle, un peu comme une jurisprudence. Je choisis, cependant, de demeurer confiante en vous, en cet exercice que vous avez mené d'une main de maître et aussi où vous avez posé les bonnes questions.

1295 J'ai aussi pleine confiance, vraiment pleine confiance dans l'expérience, le professionnalisme de la CSMB qui a travaillé, entre autres, avec les parents et qui ont été absolument... qui ont démontré, hors de tout doute, leur grande compétence. Jumelez cette compétence-là de la CSMB à celle de la police, de la firme d'ingénieurs, de l'arrondissement et de celle des parents pour trouver les solutions visant à assurer la sécurité de nos enfants aux abords de l'école.

1300 J'ai aussi pleine confiance, vraiment pleine confiance dans l'expérience, le professionnalisme de la CSMB qui a travaillé, entre autres, avec les parents et qui ont été absolument... qui ont démontré, hors de tout doute, leur grande compétence. Jumelez cette compétence-là de la CSMB à celle de la police, de la firme d'ingénieurs, de l'arrondissement et de celle des parents pour trouver les solutions visant à assurer la sécurité de nos enfants aux abords de l'école.

1305 Madame, Messieurs les commissaires, qui sont les personnes les plus concernées par la sécurité de nos enfants, sinon nous, les parents? On a entendu beaucoup de choses sur la sécurité, mais le point de vue des parents, en tout cas, mon point de vue à moi, c'est qu'il n'y a rien de parfait. Puis quand on organise des *Marchons vers l'école*, bien, on s'organise pour qu'il y ait de la sécurité. Puis si nos enfants se rendent à 20 ans, c'est parce qu'on a assuré leur sécurité. La sécurité, c'est le mandat numéro un des parents, c'est la responsabilité numéro un

1310 des parents, puis je pense que l'ensemble des parents de L'Île-des-Soeurs fait un bon travail à ce niveau-là.

1315 Ce qui me fait dire que les hypothèses sur le manque de sécurité et sur la circulation ne sont pas des arguments sérieux contre l'implantation d'une école au cœur du bassin des familles qui en ont besoin. Si jamais il y a un problème, nous pourrions trouver les solutions auprès des experts que nous avons appris à connaître au cours des derniers mois ou même dans les mémoires présentés à l'Office depuis quelques jours. Vous savez, ça fait plus de 50 ans qu'on va sur la lune. Si on a réussi à aller sur la lune, on devrait, le génie humain devrait être capable de régler un problème de circulation de dix minutes le matin. C'est mon opinion personnelle.

1320 La traverse de piétons au giratoire est présentement jugée sécuritaire par le SPVM qui devra évaluer le nombre d'élèves qui l'utiliseront une fois l'école construite, pour décider si un brigadier sera ou non nécessaire. Il y a eu, en 2013, un accident dans ce carrefour giratoire et en 2012, un accident. Alors, compte tenu du trafic qu'il y a... en tout cas, un accident déclaré; quand 1325 c'est sérieux, c'est automatiquement déclaré. Alors, si on tient compte de ça, à la quantité de trafic qu'il y a dans ce giratoire, on peut présumer assez bien que c'est assez sécuritaire.

1330 La SPVM a donc une série de critères pour évaluer la dangerosité d'une traverse puis cet argument ne devrait pas nuire à la décision de construire une deuxième école sur le triangle. Monsieur le président, nos enfants, on les aime. Ça fait deux ans et demi qu'on se bat pour cette école de quartier, on va certainement s'assurer que les enfants pourront s'y rendre en toute sécurité. Comme je disais tantôt, c'est notre responsabilité parentale numéro un.

1335 Certains vous ont proposé un moratoire en attendant un projet qui fera l'unanimité. L'unanimité, on a de la misère à l'avoir dans une famille de deux adultes puis deux enfants. Je ne pense pas qu'on réussisse à avoir l'unanimité sur un projet à L'Île-des-Soeurs. On va certainement s'assurer... excusez.

1340 Cette attitude qui dure depuis près de dix ans a forcé l'agrandissement de l'école au-delà de ce qui est souhaitable pour une école primaire et nous place dans la situation où nous

sommes aujourd'hui. Moi, je peux comprendre qu'on ait agrandi l'école primaire de L'Île-des-Soeurs plusieurs fois, parce que je pense qu'il n'y avait personne qui avait envie de se taper cette job-là, puis je peux les comprendre.

1345 Je m'objecte fortement à ce que la construction de la deuxième école soit perçue comme étant un enjeu électoral alors qu'une décision administrative aurait dû être prise depuis longtemps dans ce dossier. Nos enfants méritent mieux que de s'entasser à 1 000 dans une école ou de se promener des heures dans des autobus scolaires tous les jours.

1350 Je garde espoir, puisqu'il a été aussi possible de prendre du terrain au cœur de notre Île pour construire une deuxième résidence pour personnes retraitées, une deuxième concession automobile, une septième institution financière et un parc à chiens, dans l'harmonie et dans la paix. Je ne peux pas m'imaginer qu'on ne réussira pas à y construire une école pour 2014, une école qui accueillera nos enfants. Merci.

1355

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame. On va vous poser une question.

1360 **Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :**

1365 On va se payer une petite minute de musique. Une petite pause musicale. Merci, Madame. Moi, je voudrais vous poser des questions en relation avec ce que vous indiquez en page 2 de votre mémoire, là, sur les faits entre autres, et vous faites allusion au fait qu'il y a plusieurs enfants qui souffrent du niveau trop élevé de bruit. J'aimerais ça vous entendre davantage.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1370 De bruit?

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

De bruit.

1375

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

Non, je n'ai pas parlé de bruit.

1380

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Excusez, plusieurs enfants souffrent du niveau trop élevé de bruit, non?

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1385

Ah! Excusez, oui, c'est vrai que l'ai retravaillé, mais c'est un fait. C'est un fait qu'il y a beaucoup de bruit à l'école primaire de L'Île-des-Sœurs, oui.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1390

Oui?

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1395

Oui, il y a des enfants qui sont plus atteints par ça que d'autres. Moi, j'avais un enfant qui faisait des migraines quand il restait dîner à l'école. J'ai dû le sortir de l'école pour cette raison-là. Alors, je lui ai trouvé un endroit où il pouvait aller dîner tranquille à l'heure du midi parce que le bruit peut incommoder et c'est vrai que le niveau de bruit par moment peut être impressionnant. Même si l'école est, à mon humble avis, superbement bien gérée, c'est un tour de force que de réussir ce qu'ils réussissent dans les conditions dans lesquelles ils le font. Est-ce que ça répond à votre question?

1400

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Oui, oui.

1405

LE PRÉSIDENT :

Il y a quelque chose que la commission essaie de comprendre aussi, c'est on n'a pas eu, par exemple, le directeur de l'école qui est venu, on n'a pas eu les professeurs non plus. On sait que d'abord, vous êtes au comité de parents de l'école, qu'est-ce qui fait qu'il n'y a pas eu, par exemple, une levée de boucliers? Des fois, on lève le bouclier et des carrés rouges pour d'autres raisons là, mais qu'est-ce qui fait qu'il n'y a pas eu de boucliers plus tôt, puis d'attendre aussi tard pour être capables d'exprimer un besoin aussi important? C'est-à-dire d'avoir agrandi l'école trois fois, d'être en surnombre... c'est comme si au plan administratif ou au plan syndical, au plan, je ne sais pas, c'est comme s'il y avait des obstacles qui font en sorte que c'est les enfants qui paient.

1410

1415

Il y a comme une situation où c'est toujours les enfants qui paient, mais ce qu'on se fait dire c'est qu'il y a toujours une bonne entente, les professeurs travaillent bien, ils ont une surprime parce qu'ils ont trop d'enfants. On les reçoit dans les corridors où est-ce qu'il y a des palmiers... on nous a tout dit ça, mais ces les enfants qui paient. Qu'est-ce que c'est qui fait ça?

1420

Ça, c'est quelque chose que la commission a beaucoup de difficulté à comprendre qu'est-ce que c'est qui ... c'est comme si les enfants passaient toujours après. C'est une constatation qu'on a, là. Ça fait quelque temps qu'on est avec vous puis on a lu quelques mémoires, et c'est comme si les enfants sont toujours après. Pour nous, c'est quelque chose qui est assez clair dans notre lecture de l'ensemble de tout ce qu'on a lu.

1425

Vous qui êtes au comité de parents, qu'est-ce que c'est qui fait ça? Est-ce qu'il y a un gourou qui empêche quelqu'un de prendre des décisions? Est-ce qu'il y a une approche... je ne sais pas. Comment les professeurs font pour supporter ça? Pendant des années, là. Ce n'est pas six mois, ce n'est pas un congé de maternité, ce n'est pas un... comment on fait pour

1430

1435 supporter ça? Parce que si les enfants paient pour ça, les professeurs paient. Il me semble que
rendu au mois de mars, il doit y avoir des claques qui ont le goût de se donner, parce que de
vivre dans des situations aussi stressantes, puis on connaît tous des professeurs dans nos
milieux, là. C'est très exigeant comme métier, surtout avec des très jeunes enfants. Il y a une
responsabilité, il y a toutes sortes de situations qui arrivent tous les jours.

1440 Alors, comment on fait pour supporter ça puis qu'est-ce qui fait qu'à l'ultime, il n'y a pas
de décisions qui se prennent à moins de l'urgence, puis à L'Île-des-Sœurs, on a toujours été
obligé de se battre pour avoir, comme, l'essentiel, avoir une école? C'est une drôle de question,
mais...

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

1445 C'est une bonne question. C'est difficile d'y répondre. Je pense qu'il n'y a pas juste une
réponse. Je pense que traditionnellement, L'Île-des-Sœurs, il n'y a pas eu beaucoup d'enfants
au début dans le développement et c'est encore ancré dans la mentalité. Puis là, je vous parle
avec mon cœur. Ce n'est pas scientifique ce que je vous dis.

1450 On se fait dire, vous savez, tout le monde est venu ici dire : « Oui, oui, on a besoin d'une
deuxième école », mais nous ce qu'on se fait souvent dire sur la rue c'est : « Allez vous-en à
Brossard si vous n'êtes pas contents. On était ici avant vous autres ».

1455 Alors, je vous dirais que sur L'Île-des-Sœurs, il y a une culture pas anti-enfant, mais il y a
peut-être une culture célibataire, une culture où on n'en avait pas d'enfants beaucoup, puis ça ne
nous manquait pas. C'est une hypothèse. Aussi, des enfants, bien, c'est petit puis ça ne se plaint
pas. Alors, quand on... comment je dirais, quand on n'a jamais connu autre chose qu'une école
surchargée, on ne sait pas qu'on vit dans une école surchargée. Si on est né en Chine, là, on
1460 pense que c'est de même partout. On pense qu'il y a du monde tout plein comme ça partout.
Alors, moi, je pense que les enfants, ils vont à l'école puis ils pensent que c'est normal qu'une
école, c'est comme ça.

1465 Et je pense aussi que peut-être que les gens se disaient : mais on la mettrait où? Peut-être que dans l'esprit des gens, il y avait déjà un débat qui disait : oui, mais elle est où, la solution? Où est-ce qu'on mettrait une école? Puis je pense que tout le monde est occupé puis tout le monde travaille puis il n'y a personne qui... il n'y a personne qui pensait que deux ans et demi plus tard, on serait juste rendu là. Mais je pense que tout le monde savait que ça allait être pas facile. Puis ça prend un sacré courage pour s'embarquer là-dedans, puis je ne me tire pas des fleurs, là. Il faut être un peu gaga, il faut avoir la tête dure, puis il faut se lever debout, puis il faut décider qu'on va passer au travers.

1475 Puis nous, les parents, on est un petit noyau, puis il y a des semaines où on a passé 20 heures par semaine à travailler là-dedans. Mais 20 heures par semaine quand vous avez un travail puis que vous avez des enfants, *it's a lot!* Alors, ça prend une « mosus » de détermination.

1480 Alors, pourquoi? Je ne sais pas l'ensemble de ces réponses. Les professeurs, ils font ce qu'ils peuvent puis peut-être que nos enfants sont bien élevés, puis peut-être qu'ils sont habitués à respecter le silence, puis... mais c'est vrai que tout le monde fait des miracles dans cette école-là. J'ai vu plusieurs directeurs, mais moi je suis sur le CÉ, je suis présidente du CÉ seulement depuis un an. J'ai fait énormément de bénévolat à l'école. Pourquoi, on a laissé envenimer ça? Je ne le sais pas. Mais il y a du monde responsable. Est-ce que c'est le ministère de l'Éducation? Est-ce que c'est... en tout cas.

1485 Je sais que monsieur Sylvain a dit l'autre jour que les critères au ministère maintenant étaient ou la tendance puis les critères sont de ne pas faire d'écoles plus grosses que des 4-24. Je pense qu'on ne verra plus ça, en tout cas j'espère qu'on ne verra plus ça, parce que c'est une vraie polyvalente.

1490 Et j'ai un peu peur, quand j'entends qu'on va mettre des roulottes, parce que des roulottes, il y en a eu ici. Puis une fois que les roulottes sont installées, là, elles ne partent plus. Elles s'incrument. Puis la moisissure s'incruste dedans aussi. Puis les enfants sont dans la moisissure pendant douze ans, c'est arrivé ici.

1495 Alors à un moment donné, c'est assez. Alors, on va encore être en camping si on prend
cette solution-là. C'est ça, ma peur à moi. Et des roulottes, ce n'est pas une école. Une école
c'est un milieu de vie avec un projet éducatif, ce n'est pas un ensemble de classes. Il y a une
âme dans une école. Puis dans des roulottes toutes ramassées ensemble, il n'y en a pas d'âme.
Ça pourrait faire pour deux mois, là, mais ça ne peut pas faire pour douze ans. C'est ce que je
pense.

1500

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup Madame. Alors, la commission va prendre une pause. On
reprend dans quinze minutes à 20 h 45.

1505

PAUSE

1510

LE PRÉSIDENT :

1515 Vous êtes inscrite pour l'audition des mémoires. Avant d'accueillir cette personne, je
voudrais signaler que contrairement à la procédure usuelle de l'Office de consultation publique
où on a une date limite pour le dépôt de mémoires, compte tenu de la dynamique de ce dossier,
la commission a accepté d'accepter tous les mémoires qui étaient présentés.

1520 À compter de demain midi, la commission ne recevra plus aucun mémoire. Donc, s'il y a
des gens qui veulent nous fournir une information, soit par courriel demain matin, c'est encore
possible de le faire. Mais demain à midi, on va fermer la porte de la réception des mémoires, de
sorte que toute l'information que la commission a reçue, tous les mémoires – on en a reçu,
comme je dis, au-delà de 240 mémoires –, ils seront tous mis sur le site internet à compter de
demain midi.

1525 Donc, et naturellement, toutes les transcriptions de nos sténographes, au fur et à mesure
– et on en a déjà reçu des transcriptions assez volumineuses – vont être également, dans les
prochains jours, mises sur le site internet, de sorte que l'ensemble des citoyens qui voudront
avoir accès à toute l'information qui est soumise à la commission, là, pourra être rendue
disponible. Disons demain, tous les mémoires, à compter de midi, et dans les jours qui vont
suivre, les transcriptions sténographiques.

1530 Donc, suite à la fermeture de l'audition des mémoires, la commission va se retirer. Et
sachez qu'actuellement, tous les mémoires qu'on a reçus ont été lus. On en a reçu encore
aujourd'hui. Tous ces mémoires-là ont été analysés. Disons, toute l'information, on a commandé
plusieurs compléments d'information suite à ce que vous nous avez dit, donc on a même engagé
1535 du personnel supplémentaire pour être capables d'obtenir aussi toute l'information qui nous est
nécessaire pour faire notre analyse et dans le prochain mois, la commission va analyser et va
produire son rapport qui sera soumis au Conseil municipal dans les prochains mois, disons dans
un horizon raisonnable.

1540 Donc, sachez que la commission a sa totale indépendance dans les conclusions qu'elle
tirera de ce très volumineux exercice. Donc, soyez assurés que comme on s'est engagé à le faire
dès le départ dans cette commission, on est actuellement en moyen de réfléchir et d'avoir notre
totale indépendance dans les conclusions qu'on tirera et dans les recommandations qu'on fera
au Conseil municipal.

1545 Donc sans plus tarder, j'inviterais Madame Dora Douik à venir nous présenter son
mémoire. Suite à la présentation de madame Douik, il y a toujours le droit de rectification. S'il y a
un représentant de la Commission scolaire ou de l'arrondissement qui souhaiterait venir nous
présenter certains correctifs ou certaines informations complémentaires suite à ce qui s'est dit
1550 aujourd'hui, il sera invité de le faire et après, la commission fermera la séance d'audition des
mémoires.

Donc, Madame Douik, bonsoir!

1555 **Mme DORA DOUIK :**

1560 Bonsoir! Bonsoir, Madame la commissaire, Monsieur le président et Monsieur le commissaire. Tout d'abord, je vous remercie pour toutes ces séances d'opinion et pour votre patience et votre professionnalisme. Je me présente, mon nom c'est Dora Douik. Je suis une maman de deux enfants : Khalil, cinq ans, et Phèdra, deux ans que vous voyez ici.

1565 Je travaille comme chargée de projet marketing cinq jours par semaine de 8 h 30 à 17 h. Je vous invite à imaginer mon quotidien, me réveillant à 5 h du matin pour préparer mon aîné qui devra à son tour se réveiller à 6 h – là, je vais prendre l'hypothèse qu'il va aller à Verdun –, car il doit rattraper un bus scolaire qui le traînera pendant 60 minutes dans le trafic au lieu de profiter d'une heure de plus de sommeil et de faire juste une petite marche ou une balade en vélo de sept minutes pour arriver à son école de quartier sur le site du triangle.

1570 Et là, permettez-moi de mettre une vidéo. Donc là, on a filmé Khalil sur son vélo au départ de la maison. Je vais continuer ma présentation pendant qu'il roule à son rythme petit à petit.

1575 Donc, d'un autre côté, ma petite fille de deux ans va encore à une garderie qui est située en face du triangle. Ça s'appelle Garderie Montessori. Alors, au lieu de les amener les deux ensemble sur le même chemin et profiter de ce beau moment en famille, ils vont devoir se séparer et chacun d'eux prendra une route. Maintenant, imaginez le retour, encore pire.

1580 Je n'ai pas le droit à une minute de retard. En quittant mon travail à 17 h, je cours prendre l'autobus. Si pas de trafic, pas de détour à cause des travaux au centre-ville et pas de tempête, j'arrive à 17 h 30 à L'Île-des-Soeurs. Je vais chercher ma fille, le temps de l'habiller et de sortir, il est à peine 17 h 45 pour aller chercher mon fils. Pensez-vous que je vais y arriver avant que le service de garde ne ferme à 18 h, si mon fils étudiait à Verdun? Surtout que le représentant de la Commission scolaire avait souligné qu'il n'est pas garanti d'avoir un service d'autobus pour les ramener à L'Île-des-Soeurs. Je ne sais vraiment pas comment je
1585 pourrai y arriver.

D'un autre côté, si les opposants au projet ont peur pour la sécurité des enfants, je pense qu'il y a encore plus de périls lorsqu'ils vont faire deux heures de route aller-retour en plein trafic sur l'une des routes les plus achalandées de Montréal et je fais référence à l'Autoroute 15.

1590

Le plus important, c'est que mon fils âgé de cinq ans aura beaucoup de misère à se concentrer en classe après un réveil tôt et une heure d'autobus.

1595

Je tiens aussi à souligner que je suis propriétaire à L'Île-des-Soeurs. Je paie donc des taxes municipales et des taxes scolaires. C'est donc mon droit d'exiger d'avoir une école pour mes enfants dans leur propre milieu et qu'ils puissent jouir de marcher et d'utiliser le vélo pour s'y rendre et pas de faire deux heures d'autobus chaque jour dans la pollution et le trafic.

1600

Je me demande vraiment si on est en train de préserver l'environnement et d'investir dans le développement durable qui, par définition au Québec, d'après le ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Développement durable, je cite :

1605

C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Et je veux souligner le mot « générations futures ».

1610

D'autre part, vous avez sûrement remarqué que le seul souci des opposants au projet c'est le repos et le paysage champêtre. Ils ne sont pas conscients des cauchemars que leur obstination nous a causés, et ce, depuis deux ans. Ils nous font vivre dans l'incertitude et le stress. D'abord, à cause de quelques arbres dans un des nombreux parcs de l'Île et maintenant, sincèrement, je ne sais pas c'est à cause de quoi exactement, le motif exact.

1615

Je veux terminer par une citation : « *Le bonheur est né de l'altruisme et le malheur de l'égoïsme.* » Voilà.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1620 Merci de votre présentation. J'aimerais vous amener sur le terrain, là, des mesures qui pourraient être utiles dès la prochaine rentrée, là, pour atténuer les inconvénients qui sont causés à la fois aux enfants et aux familles, à leurs parents et, entre autres, j'aimerais vous entendre sur une proposition qui a été faite par madame Tremblay tout à l'heure. Vous étiez ici sans doute?

1625 **Mme DORA DOUIK :**

Oui.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1630 Concernant entre autres les services de garde, mais de façon plus générale. Allez-y de façon générale.

Mme DORA DOUIK :

1635 Bien moi, sincèrement, je compte inscrire mon fils au service de garde parce que je ne peux pas aller le chercher ni à midi, ni à 3 h 30. Le service de garde justement, il finit, il termine à 6 h. Donc moi, j'ai fait ici la proposition que si le service de garde termine à 6 h et que mon fils est ici à l'école de L'Île-des-Soeurs, je vais y arriver, mais vraiment à la minute près.

1640 Mais si mon fils est à Verdun, je ne sais vraiment pas comment je peux le faire. Sincèrement, je vous assure, je me posais cette question depuis que le processus a commencé, puis l'école, puis l'affaire du parc de la Fontaine puis qu'on a dit que les enfants vont aller à Verdun. Je me disais : comment je peux faire.

1645 Moi, je ne peux pas quitter mon travail avant 5 h. Déjà, mon travail est très demandant, les gens restent jusqu'à 7 h et 8 h du soir, moi, j'ai dit : « Je dois quitter à 5 h. » À 5 h, je vous

1650 assure quand il n'y a pas... des fois, l'autobus, quand il fait un détour, je suis avec mon téléphone en train d'appeler parce que je vous le dis – mon mari hier a fait la présentation sur la communauté immigrante, moi, justement, je suis immigrante, je n'ai personne ici, ni mes parents, ni de la famille, j'ai juste quelques amis. Donc, je ne peux pas appeler ni une maman, ni un papa pour aller chercher mes enfants. Donc, on doit vraiment compter sur nous-mêmes.

1655 Mon mari, des fois – il travaille comme architecte – des fois, il a des contrats loin de Montréal, Saint-Jean sur Richelieu ou dans d'autres endroits où ce n'est pas possible, pour lui, d'être là comme à 5 h ou à 6 h. Donc, c'est vraiment moi qui dois courir pour aller rattraper l'autobus le plus tôt possible, pour arriver vraiment à l'heure, à la minute près. Donc, avec deux enfants sur l'Île, je vais probablement y arriver, puis même un retard de quelques minutes.

1660 Mais un enfant sur l'Île et un enfant à Verdun? Sincèrement, je ne vois pas c'est quoi la solution. Je ne la vois pas la solution. Je ne sais pas qu'est-ce que je vais faire. Est-ce que je vais devoir quitter mon travail ou est-ce que... je ne sais vraiment pas quoi faire.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

1665 Qu'est-ce que vous voyez comme alternative ou d'autres endroits où on pourrait assurer les services de garde des enfants?

Mme DORA DOUIK :

1670 Bien, je sais, ils ont dit... moi, sincèrement, je l'ai entendu quand le représentant de la Commission scolaire, il a fait la présentation puis il a dit qu'il y a une probabilité que les enfants soient amenés ici à L'Île-des-Sœurs après 3 h 30, mais il y a aussi une probabilité qu'à un certain moment, on n'aura plus d'autobus, assez d'autobus pour les amener, donc ils vont rester
1675 dans le service de garde à Verdun.

L'idéal, c'est sûr, c'est d'avoir une école à L'Île-des-Sœurs, mais si... je ne veux vraiment pas voir la possibilité de ne pas avoir une deuxième école à L'Île-des-Sœurs, mais un service de

1680 garde, ça serait l'idéal, ça serait à L'Île-des-Soeurs. Pour les mamans qui travaillent, pour les
personnes qui travaillent, ça serait encore idéal que ça soit un petit plus tard que 18 h, mais c'est
sûr que les enfants ne pourront pas supporter ça aussi. Donc, c'est vraiment ... c'est le travail du
service de garde de travailler entre 3 h 30 et 18 h pour assurer donc la garde des enfants pour
les parents qui travaillent, mais c'est à nous aussi de venir les chercher à l'heure, mais quand
1685 c'est plus loin de la maison puis que ça nous demande de faire tout un détour pour aller les
chercher, je ne pense qu'on va y arriver à 18 h, c'est ça.

Mme NICOLE BRODEUR, commissaire :

Merci.

1690

Mme DORA DOUIK :

Merci.

1695

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup Madame Douik. Je fais appel maintenant au représentant de
la Commission scolaire ou de l'arrondissement qui voudrait bénéficier du droit de rectification.
Donc, le monsieur de l'arrondissement, je crois. De la Commission scolaire.

1700

M. MARC TOUCHETTE :

1705 Ce n'est pas tellement pour remettre... c'est juste pour peut-être souligner un point. Vous
avez posé une question tantôt, juste pour souligner... alors, Marc Touchette. La Commission
scolaire exploite une école ici d'environ 1 000 enfants et qui croît encore un peu. La seule raison
pour laquelle cette école-là a été faite, c'est pour une raison bien simple : le milieu de L'Île-des-
Soeurs est un milieu relativement fermé, c'est une île, une île fermée.

La plupart des enfants, mes deux enfants on étudié là, c'est un milieu où les gens se voient à l'épicerie, se voient au vidéo club, se voient au restaurant, et cetera, et cetera.

1710

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais vous arrêter, s'il vous plaît. C'est un droit de rectification, donc c'est pour établir des faits. Donc, vous pouvez vous en tenir strictement aux faits.

1715

M. MARC TOUCHETTE :

Bien, c'est ça. Bien, c'est ce que je veux dire, c'est que les enfants se voient continuellement sur l'Île; donc que 1 000 enfants se retrouvent dans la même école, ce n'est pas... puis plusieurs parents vont vous le dire, il n'y a pas de stress dans cette école-là, surtout depuis qu'elle est agrandie, les élèves y vivent très bien.

1720

Mais c'est réellement une situation anormale qu'on a dû discuter avec le ministre de l'Éducation, François Legault et les ministres qui ont suivi, pour l'agrandir de cette façon-là. Mais l'île étant relativement fermée, les gens ont une belle vie à cet endroit-là, malgré que pour le corps professoral et tout ça, c'est relativement difficile à tenir. Première chose.

1725

La deuxième chose, les gens ont demandé pourquoi les professeurs ne se sont pas manifestés, la direction, et cetera. Pour deux raisons : la première c'est que les gens de l'école sont plutôt payés pour administrer l'école, qu'elle se gère bien, et cetera, mais ils ont participé aux discussions. Les gens de l'administration participent au Conseil d'établissement. Et le Conseil d'établissement s'est longuement prononcé sur l'agrandissement de l'école, la nouvelle école, et cetera, et ils participent à cet endroit-là.

1730

Donc, on a eu leur écho, comment est-ce qu'ils pensent, comment est-ce que ça va se réaliser, ces choses-là, autant de l'ancienne directrice, madame Drapeau, que du nouveau directeur, Marc-Philippe Vincent, qui est là depuis environ un an.

1735

1740 Donc, ils se sont prononcés sur le dossier, mais via le Conseil d'établissement où ils sont
présents. Mais ils sont plus pour gérer l'école actuelle que de venir parler de la nouvelle école qui
est quelque chose qui va un peu les soulager, puis qui va se faire un petit peu à l'extérieur de
leur propre gestion.

LE PRÉSIDENT :

1745 Je vous remercie beaucoup.

M. MARC TOUCHETTE :

1750 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1755 Alors si vous me le permettez, je voudrais dire un mot à l'ensemble des participants qui
sont venus ici nous présenter leur vision, leurs préoccupations et l'ensemble de tous les citoyens
aussi qui ont pris la peine de prendre leur temps personnel pour nous rédiger les nombreux
mémoires qu'on a reçus, donc c'est tout à fait exceptionnel. On voudrait vraiment le souligner et
vous féliciter de cet engagement quelle que soit votre opinion.

1760 Alors, sachez que maintenant le travail est à la portée des commissaires et disons que
dans les prochaines semaines, dans le prochain mois, on sera en mesure de rendre nos
recommandations à la Ville de Montréal.

1765 Alors, je vous remercie infiniment de votre participation. Je voudrais vous féliciter aussi
de la façon dont les citoyens se sont comportés, bien qu'il y ait des opinions qui sont totalement
différentes d'un groupe à l'autre. Je pense qu'il y a eu un respect, chose qu'on souhaitait et je
vous en félicite aussi.

1770

Alors, je vous remercie beaucoup et je vais vous souhaiter une bonne soirée et on veut vous assurer que la commission fera vraiment un travail de fond pour tenter d'apporter des réponses à vos préoccupations. Je vous remercie beaucoup.

AJOURNEMENT

1775

* * * * *

1780

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

1785

Yolande Teasdale, s.o.